



EDITORIAL

Vous commencez votre carrière professionnelle dans un contexte de crise aigue du recrutement. Celle-ci reflète :

- ◆ Une panne de démocratisation de notre système éducatif, incapable, faute d'ambition et de vision des gouvernements successifs, de faire accéder la jeunesse aux qualifications élevées dont a besoin notre système éducatif et notre société (à peine 85000 étudiants en M2 pour 40000 recrutements l'an prochain dans l'Education nationale)
- ◆ Une perte d'attractivité de nos métiers aux causes multiformes : déclassement salarial (rémunération des enseignants français de 25% inférieur à la moyenne de celle des pays de l'OCDE, début de carrière pour un certifié correspondant à 1,4 SMIC contre 2,1 en 1982, perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 15% alors que partout en Europe celui des enseignants progressait...), dégradation des conditions de travail (service partagé, classes surchargées, heures supplémentaires...), conception du métier d'enseignement réduite à celle d'un docile technicien appliquant les bonnes pratiques (pilotage managérial, destruction de la formation initiale et continue...)

Parce que, par leurs luttes durant 5 ans, à l'initiative du SNES et de la FSU, souvent seuls, contre les choix budgétaires et éducatifs de l'ancien pouvoir, les personnels en ont fait un enjeu majeur du débat public, le nouveau Gouvernement s'est engagé à refaire de l'Education nationale une priorité et à améliorer les conditions d'emploi des personnels enseignants et d'éducation.

C'est le sens de la concertation sur « la refondation de l'Ecole » que Vincent Peillon a lancé au mois de juillet et qui arrive dans sa phase conclusive. Elle doit déboucher sur le vote d'une loi d'orientation et de programmation.

Les enjeux qui pèsent sur l'Ecole exigent des mesures d'ampleur exceptionnelle, bien au-delà des quelques mesures transitoires prises jusqu'ici (décharge de trois heures pour les stagiaires, abrogation du décret sur l'évaluation...). Redonner l'ambition de démocratiser le système éducatif implique de rompre avec les réformes régressives et inégalitaires des précédents gouvernements. : socle commun, réforme des lycées, de la voie technologique et de la voie professionnelle, pilotage par le local et déréglementation, LRU... Ces réformes conçues pour supprimer des milliers d'emplois et res-

stagiaires

treindre l'accès aux études supérieures aux seuls jeunes répondant au modèle canonique de la réussite académique, ont pour l'instant été maintenues par Vincent Peillon.

Si l'annonce de 40 000 recrutements est positive, elle ne supprime pas les causes de la crise de recrutement que le Ministre laisse prospérer en dépit des propositions du SNES et de la FSU qui ont obtenu une large audience : pré recrutements, aides financières aux actuels étudiants de M1 et M2 pour maximiser les taux de réussite en master et aux concours, aménagement du temps de travail des AED se destinant aux concours de l'enseignement...

Revaloriser les carrières et les traitements reste enfin incontournable, surtout lorsqu'on sait qu'à qualification égale la rémunération d'un enseignant ne correspond qu'à 66% de celle d'un cadre dans le privé.

Ces exigences, le SNES compte les porter avec les personnels lors des Etats généraux du second degré qu'il organise pour peser sur les décisions au nom d'une conception ambitieuse du système éducatif et du Service public d'Education, de nos métiers et de nos missions.

Avec la FSU, il prendra toutes ses responsabilités pour construire un mouvement unitaire avec l'ensemble des salariés et au delà afin d'obtenir d'autres choix que ceux de l'austérité faits par la Gouvernement (réduction de la dépense publique, rigueur salariale, ratification du traité européen...).

Un stage est organisé par la section académique le 20 novembre concernant notamment les mutations : n'hésitez pas à vous y inscrire et à utiliser ainsi vos droits à congé de formation syndicale dont vous disposer comme tout fonctionnaire.

Il est essentiel, en dépit de la charge de travail et de la pression qui pèse sur vous que vous ne restiez pas isolé (e)

L'organisation syndicale majoritaire qu'est le SNES peut vous y aider.

En décidant d'y adhérer, vous pouvez également participer à la rendre plus efficace.

**Marie-Damienne Odent/ Pascale Boutet /Michel Vialle co-secrétaires généraux
Nadège Muzard, Perrine Simonutti
responsables académiques entrer dans le métier**

SOMMAIRE

P.1 Editorial

P.2 Enquête stagiaire

P.3 Le point sur la rentrée/ CLES et C2i2E

P. 4 Stage du 20 novembre

SNES Versailles Infos.
N° de Commission Paritaire
0713S05547
N° ISSN en cours. Hebdomadaire. Prix de vente 2 euros. Abonnement 12 euros.
Édité par section académique du SNES de Versailles (Syndicat National des Enseignements du Second degré) 3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil CEDEX - Tél. : 08 03 11 11 84 / 85. Directeur de publication David Raftroidi. Imprimé par l'imprimerie spéciale du SNES.

Promotion, notation, mutation, titularisation...

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

LE MARDI 20 NOVEMBRE

Pour répondre à toutes vos questions

sur vos droits et vos obligations, sur votre entrée dans le métier et votre carrière

PROGRAMME ET MODALITES D'INSCRIPTION p. 4